

PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le douze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de M. DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, Mme LIBERPNEY Valérie, 3^{ème} Adjointe, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy

Excusés : Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle - COMBE Laurence

Mme LIBERPNEY a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2014/63 :

MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) -

Conformément à l'article L 361-1 du Code de l'Environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ souhaite l'inscription de nouveaux chemins au PDIPR,
- ⇒ émet un avis favorable sur l'ensemble du plan,
- ⇒ demande l'inscription au PDIPR de La Mayenne de l'ensemble des chemins figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références suivantes :

SECTION	CADASTRE	LONGUEUR	PARCOURS
01/02	C2 D	2 103 m	Limite commune (Thorigné en Charnie) à D583 par « Les Hallais », « La grande Roche » et le CR6
03/04	A1 A2 B3 C2 D	5 434 m	Parcours 01/02 à limite commune (Vaiges-St Jean) par « La Clémencière », « Toucheronde » (CR2) et le CR2 qui longe la limite communale de Vaiges
05/06	B1 B2 B3	4 191 m	Parcours 03/04 à D583 par « Le Grand Deffay », « La Tibouchère » et « La Lèverie » (CR3 et CR7)
07/08	C3	927 m	Parcours 05/06 à limite commune (St Jean sur Erve) par CR6
09/10	C1 C4 D	827 m	D583 à parcours 01/02 « La Grande Roche » par CR6
11/12	D	171 m	Parcours 09/10 à limite commune (Thorigné) rivière l'Erve
13/14	C1 C4	1 256 m	D583 à limite commune (Thorigné) vers « La Meslerie »
15/16	C1 C3 C4	651 m	Chemin qui longe la rivière jusqu'à la D583 « La Cour d'Erve »

- ⇒ s'engage à conserver leur caractère public aux chemins ruraux inscrits au plan,
- ⇒ s'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux inscrits au plan. En cas de nécessité absolue ou en cas de modification, suite à des opérations foncières ou d'aménagement foncier rural, le Conseil Municipal proposera au Conseil Général un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée sous peine de nullité de l'acte de vente.

ETUDE DE LA GESTION DU GITE –

La gestion des locations du gîte communal continue à être assurée par Mr Marcel MOTTAIS. En cas d'absence, il est nécessaire de prévoir une personne qui le remplace et d'établir un planning. Une rencontre aura lieu à ce sujet avec l'intéressé.

DELIBERATION N° 2014/64 :

VENTE DE LA BASCULE PUBLIQUE -

Vu la nécessité d'enlever la bascule publique pour l'aménagement d'un parking rue du Haut Bourg dans le cadre du projet du Lotissement des Deux Chênes,

Vu la décision de mettre en vente le pont-bascule et son système de pesage avec monnayeur,

Vu la proposition de l'entreprise ATP 3 T de St Jean sur Erve,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ donne un avis favorable pour la cession de la bascule publique à l'entreprise ATP 3 T de St Jean sur Erve pour un montant global de 500.00 €.

DELIBERATION N° 2014/65 :

RECENSEMENT DE LA POPULATION : Création d'emploi d'agent recenseur –

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu l'organisation du recensement de la population sur la commune du 15 janvier au 14 février 2015,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 novembre 2012,

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ décide la création d'un emploi non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de début janvier à fin février 2015,

⇒ décide de se référer au montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune pour le calcul de la rémunération de l'agent recenseur, soit :

- 1.72 € par bulletin individuel rempli

- 1.13 € par feuille de logement remplie

L'agent recevra également une indemnisation forfaitaire de 150 € pour les frais de déplacement et de formation.

DELIBERATION N° 2014/66 :

ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) –

L'arrêté préfectoral n° 2012244-0005 du 31 août 2012 a prononcé la fusion des Communautés de Communes de Bais, d'Erve et Charnie, du pays d'Evron et du pays de Montsûrs, a créé un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre relevant de la catégorie des communautés de communes et a constaté la dissolution du Syndicat à Vocation Economique et Touristique (SVET) des Coëvrons à compter du 31 décembre 2012. Le régime de fiscalité est celui de la fiscalité professionnelle unique. Selon les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il a été créé, entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres, une Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT). Lors de chaque transfert de compétences, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

A l'issue du travail d'évaluation des charges transférées, la CLECT élabore un rapport adopté par ses membres. Celui-ci sera alors soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, statuant à la majorité qualifiée dans les conditions fixées à l'article L 5211-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

La CLECT, réunie le 12 novembre 2014, a évalué les charges transférées et a voté à l'unanimité le rapport final pour 2014. Dans ce rapport, la CLECT a fixé le montant de l'attribution 2014 pour notre commune qui s'élève à 4 431 €. Ce montant est la résultante de toutes les décisions prises lors des différentes réunions de la CLECT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-5 II,

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport écrit du 12 novembre 2014 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

⇒ décide de valider l'évaluation des charges transférées et l'ensemble du rapport final établi par la CLECT lors de sa réunion du 12 novembre 2014 tel qu'il a été présenté,

⇒ décide de valider, au vu de ce rapport le montant de l'attribution de compensation 2014 de notre commune pour un montant de 4 431 €,

⇒ autorise le Maire à signer tout acte utile concernant cette décision.

DELIBERATION N° 2014/67 :
BUDGET COMMUNE : Virements de crédits -

DECISION MODIFICATIVE n° 01

Les crédits prévus à certains articles de l'exercice 2014 étant insuffisants, il s'avère nécessaire de procéder à un virement de crédits.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **VOTE** le virement de crédits comme suit :

Section de Fonctionnement			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Article 65/6554	Contributions aux organismes de regroupement		+ 500.00
Article 011/60611	Eau et assainissement		- 500.00
Total DM n° 01		0	0
Pour mémoire BP		178 070.00	178 070.00
Total		178 070.00	178 070.00
Section de Fonctionnement			

Section d'Investissement			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Total DM n° 01		0	0
Pour mémoire BP		62 051.00	62 051.00
Total		62 051.00	62 051.00
Section d'Investissement			

PROJET LOTISSEMENT COMMUNAL DES DEUX CHÊNES –

Une réunion est fixée le 18 décembre prochain avec le Trésorier d'Evron pour prévoir la création d'un budget « Lotissement ». Une étude devra également être faite pour le financement du projet par emprunt. D'autre part, Mr le Maire présente le devis du Studio SAUVAGE de Chammes pour la réalisation d'un panneau publicitaire. Un nouveau devis sera demandé pour un panneau de plus petites dimensions.

ACCES A LA COLLINE ST SYLVAIN –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que suite aux travaux de réfection du chemin dit « des Communaux » permettant l'accès aux parcelles de la colline St Sylvain, il a pris un arrêté interdisant aux engins motorisés de passer, du 25 novembre 2014 au 15 mai 2015, par l'autre chemin d'accès à la colline St Sylvain situé en Site Classé et réservé à l'usage exclusif des visiteurs.

CEREMONIE DES VŒUX –

La cérémonie des Vœux est fixée le 18 janvier 2015 à 16 H 30 à la salle communale.

REVISION DES LISTES ELECTORALES –

Un nouveau délégué doit être désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance dans la commission administrative chargée de la révision des listes électorales. Deux personnes seront proposées. Une permanence devra être prévue le 31/12/2014 pour recevoir les éventuelles demandes d'inscription sur les listes électorales. Mr Antoine JOSSET se charge d'assurer cette permanence

PREPARATION DU BUDGET COMMUNAL –

Il est procédé à l'énumération des dépenses d'investissement à prévoir pour 2015 : Aménagement du lotissement communal et du parking rue du Haut Bourg (viabilisation, panneau, publicité, ...), empierrement de différents chemins, aménagement d'une rampe et réparation de l'éclairage extérieur au sol de l'église, réfection des gouttières des Arcades, travaux d'insonorisation des salles communales, travaux de rénovation du gîte communal, travaux de remise en état des murs en agglomération, travaux électriques à l'école et réfection de la rampe d'accès, mise en place d'un abribus, achat d'une remorque, de panneaux de signalisation, d'illuminations pour Noël, étude de la revitalisation du bourg par le CAUE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'ERVE –

Mr Antoine JOSSET donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Erve. Une nouvelle réunion aura lieu en janvier 2015 pour étudier le programme d'aménagement des ouvrages hydrauliques sur l'Erve.

TRAVAUX DE VOIRIE 2015 –

Une visite des chemins a eu lieu avec les services de la Communauté de Communes des Coëvrons pour prévoir les travaux de voirie à réaliser en 2015. Le chemin de la Maubertière a été retenu en priorité.

CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2015 –

Le calendrier des prochaines réunions du Conseil Municipal est prévu comme suit :

MOIS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
JOURS	Vendredi 9	Vendredi 13	Vendredi 13	Vendredi 10	Vendredi 15	Vendredi 12	Vendredi 10
HORAIRES	20 H 30	20 H 30	20 H 30	20 H 30	20 H 30	20 H 30	20 H 30

DELATOCHE F.	LE BLANC C.	JOSSET A.
LIBERPREY V.	PANNETIER R.	GOURDIN L.
RICHARD G.	MAUVIEUX F. Excusée	FAYET I. Excusée
COMBE L. Excusée		